

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2017-552 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES
COMPENSATIONS IMPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
SHEFFORD POUR L'ANNÉE 2018

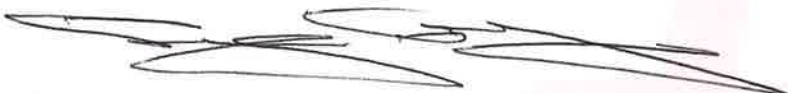
AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue le 9 janvier 2018, le conseil a adopté le règlement intitulé «*Règlement n° 2017-552 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2018*».

Ce règlement fixe les taux de taxation et les compensations pour l'année 2018 afin de maintenir les services rendus aux contribuables de la Municipalité du Canton de Shefford.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et prend effet le 1^{er} janvier 2018.

Fait à Shefford, ce 10 janvier 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma



Sylvie Gougeon